

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE PLAN COUSUT – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

| | | |
|----------------|---------------|----------------|
| M. GONZALES | procuration à | Mme NOGARO |
| Mme CORRIHONS | procuration à | Mme DESTOUESSE |
| Mme MOUNIER | procuration à | M. PERRET |
| Mme CAMBRONERO | procuration à | M. LAURENT |
| Mme BISBAU | procuration à | Mme MONTAUCET |
| Mme FAURE | procuration à | M. ROBLES |

ABSENTS EXCUSÉS

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

ABSENT :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



2016-11-131-DEEJ - CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE « PLAN COUSUT » : ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du projet éducatif territorial de la commune, la Municipalité organise, en lien avec les écoles élémentaires de la ville, l'apprentissage de la natation pour les élèves scolarisés en élémentaire conformément au programme de l'Education Nationale.

La commune conventionne chaque année avec la piscine de Plan Cousut à Biarritz, les autres structures ne disposant pas des créneaux horaires suffisants pour accueillir l'ensemble des élèves Tarnosiens concernés.

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'utilisation de la piscine de « Plan Cousut » par les écoles Tarnosiennes pour l'année 2016/2017 faisant apparaître le tarif horaire, les engagements des parties et les conditions de mise en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29

Vu le projet de convention d'utilisation de la piscine « Plan Cousut »,

DELIBERE

APPROUVE la convention d'utilisation de la piscine « Plan Cousut ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui précise les modalités d'utilisation et les dépenses associés.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 novembre 2016

Le Maire

